



## EDUCATEUR EN ECOLE DE VOLLEY-BALL

### PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

**Il n'y a pas de pré requis pour l'inscription à la formation.**

**Durée : 2 fois 24h**

La formation se décompose en deux parties distinctes : **EEVB 1 et EEVB2.**

**Le niveau EEVB 1** → "Premier pas dans l'école de volley-ball", donne les bases à tout candidat qui veut s'investir dans une école de volley-ball sous la responsabilité d'un EEVB 2.

**Le niveau EEVB 2** → "Vers l'éducateur confirmé", propose un perfectionnement à ceux qui veulent diriger et développer une école de volley-ball ou de beach volley.

La validation EEVB 1 et EEVB 2 donne le diplôme d'Educateur en Ecole de Volley-Ball.

#### Objectifs de la formation :

Dirigé vers les plus jeunes (public des écoles de sport, ou activités scolaires et périscolaires), L'éducateur en école de volley-ball doit donner, au sens propre du terme animation, de la vie à des groupes constitués autour d'une initiation et d'une 1<sup>ère</sup> approche du volley-ball.

Il organisera l'accueil et la fidélisation du public dans l'association.

Il devra savoir favoriser l'accès à l'entraînement pour les équipes de jeunes et la participation à une compétition de débutants.

#### Public concerné :

Personnes qui se destinent à intervenir dans une école de Volley-Ball puis à la diriger.

#### Compétences majeures développées :

- Acquérir les compétences nécessaires à l'accueil et la prise en charge et la fidélisation. d'un public d'enfant (*moins de 13 ans*) dans un environnement sécurisé et sécurisant.
- Favoriser le développement moteur et social du public.
- Adapter sa pédagogie au public concerné.
- Rendre l'enfant acteur d'un projet sportif collectif agréable et convivial.
- Promouvoir et développer la structure.

#### Conditions à remplir

Avoir 16 ans – être licencié volley-ball pour la saison en cours.

#### Durée

**EEVB 1** → 4 jours ou 24 heures.

**EEVB 2** → 4 jours ou 24 heures.

#### Evaluation de la formation :

- Questions de reformulation visant à rendre compte d'une bonne assimilation des contenus, connaissances et savoir-faire traités durant la formation
- Qualité de présence durant la totalité de la formation avec notamment une prise en compte de ses prestations en situation de responsabilité pédagogique



### **Certification**

Intervenir sur une école de volley sur la saison en cours.

Certification par une visite du formateur.

Participation à 3 actions départementales ou régionales avec une Ecole de Volley (*dont une organisation de plateau*).

### **Validité**

Tous les 4 ans, revalidation par la participation à une journée ou un séminaire de formation continue organisé par la commission régionale technique.

### **Evolution possible**

Educateur en école de Volley-Ball 2<sup>ème</sup> degré, ou Brevet Professionnel JEPS Sport Collectif, Brevet d'entraîneur fédéral 5<sup>ème</sup> degré (BEF5).

### **Responsable du dossier d'inscription**

Ligue ou Comité Départemental.

### **Coordonnateur**

CTS Formateur de la zone technique.

Responsable Régional de formation : ATR, ADR, ATD, ADD ou CTS.

### **Dates et Lieux**

Définis dans le calendrier régional de formation.

### **Nombre de stagiaires**

Maximum 20 personnes.

### **Frais pédagogiques de formation**

A la discrétion de l'organisateur, incluant la fourniture de publications fédérales à la clôture de la formation.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (*AGEFOS ou autres...*).

### **Réservation**

Montant à la discrétion de l'organisateur.

### **Date limite d'inscription**

15 jours avant la première journée.